CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE

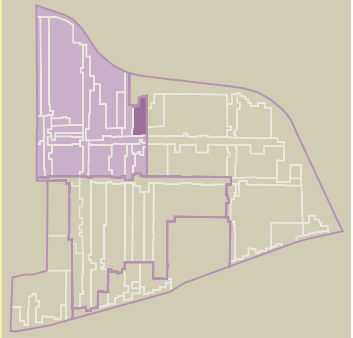

4/16 AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ VILLAGE DES CARRIÈRES

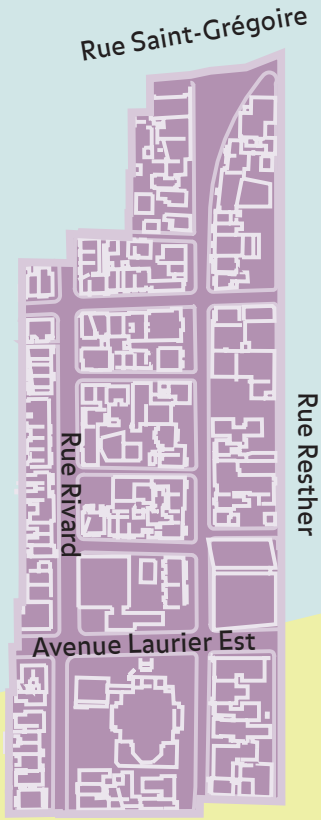

CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Le village des Carrières accueillait les ouvriers des carrières Dubuc et Limoges, situées à l'emplacement actuel du parc Sir-Wilfrid-Laurier. Il était au départ concentré autour du chemin des Carrières, un parcours sinueux permettant de rejoindre le chemin de la Côte-de-la-Visitation à partir de l'avenue du Mont-Royal. Afin d'accueillir plus d'habitants, des rues perpendiculaires au chemin des Carrières, les rues Bibaud, Garneau, De Lauzon, Boucher et Lagarde, furent tracées durant les années 1840-1850. Au fil des ans, les bâtiments de l'unité de paysage Village des Carrières ont connu de nombreuses transformations et substitutions.

TISSU URBAIN

Les îlots

La composition des îlots de cette unité de paysage est complexe. Les îlots situés entre les rues Rivard et Berri sont orientés est-ouest, ce qui est atypique pour le Plateau-Mont-Royal. Ils ne possèdent pas de ruelle, et le nombre de faces bâties ainsi que l'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections sont variables. Les deux bandes de parcelles restantes, situées à l'ouest de la rue Rivard et à l'ouest de la rue Berri, concordent avec la trame régulière du Plateau-Mont-Royal, mais la présence d'une ruelle ainsi que l'orientation dominante des bâtiments aux intersections ne sont pas uniformes.

Le parcellaire

La taille des parcelles, variable, passe de 5 à 25 mètres en largeur et de 13 à 39 mètres en profondeur. Cette variation ne répond pas à une parcelle de base type car les différents secteurs de cette unité de paysage ont été soumis à des lotissements différents.

PRÉSERVER LE CACHET DU PLATEAU
PIIA

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

N.B. Cette fiche ne présente pas des orientations de développement, mais un inventaire des caractéristiques urbaines et architecturales de l'unité de paysage.

UNITÉ DE PAYSAGE

4.16 VILLAGE DES CARRIÈRES

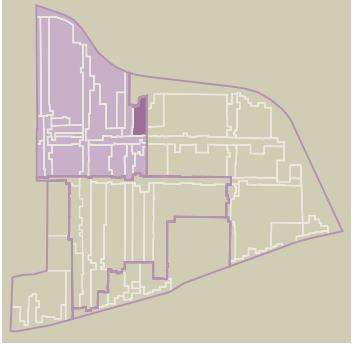

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE RECUL AVANT : moins de 2,5 mètres pour la plupart des bâtiments, 0 à 8 mètres du côté ouest de la rue Berri.
ALIGNEMENT DES FAÇADES : légères variations d'un bâtiment à l'autre.
MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.
ANNEXES : peu de bâtiments annexes en fond de cour en raison de la faible profondeur des parcelles.

Les aménagements extérieurs

Cours avant couvertes de surfaces gazonnées, de plantes, d'arbustes ou d'arbres, généralement pas de clôture pour délimiter l'espace privé.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : maison de faubourg (types 1.1 et 1.2).
MINORITAIRE : duplex avec ou sans marge de recul avant (types 2.1 et 2.2), triplex avec escalier intérieur ou extérieur (types 3.1 et 3.2) et immeuble d'appartements contemporain (type 5.4).

La volumétrie

FORME DU PLAN : variable.
LARGEUR : similaire à celle de la parcelle.
HAUTEUR : 2 ou 3 étages, surélévation du rez-de-chaussée inférieure à 4 contremarches par rapport au niveau du sol.
TOITURE : toit plat (dominant), pente à deux versants, mansarde et fausse mansarde (rare).
BALCON ET SAILLIE : présence d'un balcon et d'un escalier extérieur variant selon le type architectural, fenêtre en saillie (rare).

Les matériaux de revêtement

CORPS : brique d'argile (dominant), pierre à bossage et clin de bois (rare).
TOITURE : revêtement métallique pour les toitures en pente et les fausses mansardes.
ESCALIER ET BALCON : plancher de bois avec garde-corps en métal, balcons en porte-à-faux supportés par des colonnes ou des consoles en métal.

Le traitement des façades

En raison de la grande hétérogénéité architecturale de cette unité de paysage, il n'y a pas de traitement typique des façades. Pour connaître leur composition, il est préférable de se reporter à la description de chacun des types architecturaux.

Les ouvertures

Il n'y a pas d'ouvertures typiques dans cette unité de paysage.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : similaires à ceux de la façade.
COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : pas de composition typique des façades des bâtiments de coin.

N.B. Cette fiche ne présente pas des orientations de développement, mais un inventaire des caractéristiques urbaines et architecturales de l'unité de paysage.

UNITÉ DE PAYSAGE

4.16 VILLAGE DES CARRIÈRES

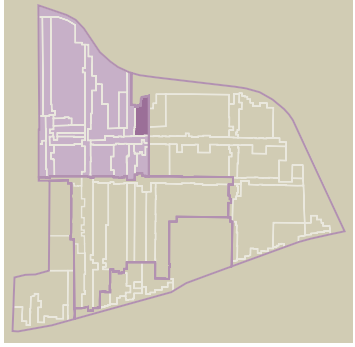

VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

5208-5210, rue Berri
Maison de faubourg

5257-5259, rue Berri et 513, rue Boucher
Maison de faubourg

454 A et B, avenue Laurier Est
Église et presbytère Saint-Denis

Principaux éléments à retenir

Les nombreuses transformations apportées au paysage bâti de cette unité ont créé une grande hétérogénéité. Néanmoins, la structure urbaine tout à fait atypique sur le Plateau-Mont-Royal et surtout la présence marquée de plusieurs maisons de faubourg datant du milieu du XIX^{e} siècle en font une unité de paysage intéressante. La trame urbaine est composée de petits îlots sans ruelle et dominés par un parcellaire aux dimensions variées. Les types architecturaux présents sont diversifiés. On peut observer des maisons de faubourg en bois et en pierre, des duplex, des triplex et des immeubles d'appartements plus ou moins récents. La marge de recul avant varie également, même si l'implantation sur rue domine.

Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :

Direction du développement du territoire et des travaux publics

201, avenue Laurier Est
5^{e} étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau

N.B. Cette fiche ne présente pas des orientations de développement, mais un inventaire des caractéristiques urbaines et architecturales de l'unité de paysage.